



Quid conferant linguæ orientales in systemate Catholicorum ad exegetin Scripturæ sacræ &c. *Dissertation sur l'usage que les Catholiques peuvent faire des langues orientales dans l'explication de l'Écriture sainte, Par Mr. Daniel Ries, docteur en théologie, professeur de l'Écriture sainte &c. A Maïence 1784.*

PÉrit traité plein d'érudition, d'une théologie exacte, d'une critique saine & modérée. L'auteur démontre l'utilité des langues orientales dans l'étude des saintes Lettres, & observe avec raison que la préférence que le Concile de Trente a donnée, par les raisons les plus graves, à la *Vulgate* sur toutes les autres versions latines, n'ôte pas aux Savans la liberté d'en conférer le texte avec la version des Septante, le texte hébreu, syriaque, arabe &c, & de proposer les corrections qui seroient le résultat d'une combinaison éclairée. Mais en même tems qu'il expose avec clarté & force l'utilité de ce travail, il fait voir avec une énergie égale l'abus qui peut naître de ce genre de réforme, quand elle est portée au-delà des bornes, que la raison, les règles de l'Eglise catholique, les Canons des Conciles, le respect dû à ces grandes annales de la religion, lui ont invariablement prescrites. Car on ne peut se dissimuler que dans ces derniers tems,